

Burundi : Germain Rukuki toujours en attente du verdict en appel

RFI, 14-07-2019 Au Burundi, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) alerte sur le cas de Germain Rukuki. Elle estime que les procédures prennent trop de temps. Cela fait maintenant deux ans que ce défenseur de droits de l'homme a été arrêté. Il est accusé de rébellion et d'atteinte à la sécurité de l'État.

Germain Rukuki a été condamné à 32 ans de prison, en avril 2018. Ses avocats ont fait appel et une audience en appel a alors eu lieu en novembre 2018 à Ngozi par la cour d'appel de Bujumbura, mais, l'avocat Maître Armel Niyongere, président de l'ACAT Burundi, des lenteurs et des irrégularités ont fait que, au jour d'aujourd'hui, le verdict n'a pas rendu. « Une audience en appel a bien eu lieu le 26 novembre 2018 à Ngozi par la cour d'appel de Bujumbura, mais au moment du prononcé de jugement, il y a eu la création de nouvelles cours d'appel, la cour d'appel de Bujumbura étant plus compétente pour les affaires territorialement attribuées aux juridictions nouvellement créées. Au même moment, la cour d'appel de Ntahangwa révèle que le dossier de Germain est introuvable ! La perte du dossier est venue s'ajouter à d'autres nombreuses irrégularités de procédure qui avaient entaché ce dossier », précise Maître Niyongere. Il ajoute que « pour une décision attendue initialement pour 30 jours maximum, il a fallu attendre six mois, car ce n'est que le 31 mai 2019 qu'il y a eu l'ouverture des débats. Le verdict devait être prononcé, au plus tard juin 2019. Or Germain Rukuki attend toujours le verdict », jusqu'au jour d'aujourd'hui. Inquiète sur ses conditions de détention Germain Rukuki a subi une opération de la jambe, l'année dernière, à la suite d'une fracture. Maître Armel Niyongere s'inquiète de ses conditions de détention, notamment du manque de visites et de soins. RFI n'est pas parvenue à joindre les autorités burundaises pour les faire réagir.